

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt, le **six février**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2020

Présents : Mmes CHASSELOUP, MÜLLER, COUDERC, KLEBANOWSKI
MM. BOURDEAU, HOULBRECQUE, SEBERT, DARTIER, SICAUD, PINSON

Absents excusés : Mmes BIROT, FAUCONNIER, CORRÉ-GUITARD, MM. DROCHON,
SOULIVET

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Pouvoirs : de Mme FAUCONNIER à Mme CHASSELOUP
de Mme CORRÉ-GUITARD à Mme MÜLLER Odile

COMPTE RENDU

Madame le Maire, après avoir remercié les personnes présentes, demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.
- Demande de subvention pour un voyage scolaire.

Le conseil donne son accord.

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal de la séance du 06 janvier 2020. Sans observation de leur part, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES.

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Annick HYDIÉ est en maladie depuis le 30 janvier 2020 et que Madame Johanna PRÉVOT est recrutée pour la remplacer sur les postes d'Adjoint d'animation pour la garderie, et d'Adjoint Technique pour assurer l'entretien des bâtiments communaux pendant un mois.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
 - Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune ;

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire fait part aux conseillers d'un courrier du Lycée Jaufré Rudel, concernant une aide financière pour l'organisation d'un voyage scolaire à Valence (Espagne) qui aura lieu du 13 au 18 avril 2020.

Une enfant de Mazion, scolarisée en 1^oS au Lycée est susceptible d'y participer : Lili GALLOIS, qui habite 2 Lieu-dit « Au Gruc ».

Sa mère, Madame GALLOIS vit seule avec 3 enfants à charge.

Après examen du budget de la commune, les **conseillers proposent à l'unanimité** d'accorder une subvention de **100.00 €**.

PARTICIPATION 2020 : R.P.I. MAZION / EYRANS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite de la création de l'école maternelle MAZION-EYRANS, et faisant référence à l'article 23 de la loi du 22 Juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n° 8629 du 9 Janvier 1986, la commune d'EYRANS s'est engagée à participer aux dépenses de personnel de l'agent à statut communal A.T.S.E.M. principal 1^{ème} classe.

Les dépenses de personnel se répartissent ainsi :

- **Madame Maryse MORANDIERE**, T.N.C. 33 /35^e, 8^{ème} échelon, Indice Brut 499 - Indice Majoré 430, les autres frais étant supportés respectivement par chaque commune, la commune d'EYRANS scolarisant en primaire les enfants de MAZION, et une partie de la Grande Section maternelle,

$$\begin{aligned} & \text{Traitement brut : } 23\,593,32 \text{ €} + \text{ charges patronales } 11\,524,56 \text{ €} = 35\,117,88 \text{ €} \\ & \frac{35\,117,88 \text{ €} \times 10 \text{ (nb d'enfants d'Eyrans à Mazion)}}{24 \text{ (nb total enfants à Mazion)}} = \mathbf{14\,632,45 \text{ €}} \end{aligned}$$

En conséquence, la participation de la commune d'EYRANS pour l'année scolaire 2018 sera de **14 632,45 €**

- **Madame Sylvia POURRESY**, T.N.C. 25/35^e, 8^{ème} échelon, Indice Brut 370 - Indice Majoré 342.

$$\begin{aligned} & \text{Traitement brut : } 14\,369,16 \text{ €} + \text{ charges patronales } 6\,747,48 \text{ €} = 21\,116,64 \text{ €} \\ & \frac{21\,116,64 \text{ €} \times 5 \text{ (nb d'enfants d'Eyrans en Grande Section)}}{8 \text{ (nb total d'enfants en Grande Section à Eyrans)}} = \mathbf{13\,197,90 \text{ €}} \end{aligned}$$

En conséquence, la participation de la commune d'Eyrans pour l'année scolaire 2020 sera de **13 197.90 €**

Total de la participation d'EYRANS = 14 632,45 € + 13 197.90 € = 27 830.35 €

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIGNE ET VINS DE FRANCE

Madame le Maire présente au conseil municipal un courrier émanant de l'A.N.E.V. (Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin) et d'un courriel du Syndicat Viticole de Blaye.

A travers cette information, ils souhaitent sensibiliser les collectivités locales sur les difficultés rencontrées par la filière viticole française.

En effet, depuis la mi-octobre 2019, la filière « vin » est soumise sur le territoire des USA à des droits de 25% sur la valeur de la plupart de ses vins.

La décision des USA est légale et autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du conflit sur des subventions illégales accordées à Airbus pendant de nombreuses années.

Face à cette situation, les organisations professionnelles ont demandé des mesures d'accompagnement aux autorités nationales et européennes, mais aucune avancée n'est à constater pour l'instant.

Cette situation est difficilement soutenable pour les professionnels de la vigne et du vin. Il faut savoir que les Etats-Unis constituent le 1^{er} marché à l'exportation pour la filière « vin » avec 1.7 milliard euros de chiffre d'affaire réalisé par 6000 entreprises. (dont 300 millions pour les vins de Bordeaux)

La taxation à 25% va avoir pour conséquence la sortie du marché de la plupart des vins français qui pourraient être remplacés par des vins non taxés provenant d'autres pays.

En conséquence, les vins auraient plus de difficultés à s'exporter, risquant une grave crise pour la filière.

Les organisations professionnelles demandent désormais le soutien des communes et des collectivités locales des territoires viticoles afin que l'Etat continue à soutenir le secteur qui constitue le second poste de sa balance commerciale. (le premier poste étant l'aéronautique).

Aussi, l'A.N.E.V. a décidé de se joindre à ces organisations afin de relayer leur proposition d'adopter une motion en faveur de la filière viticole.

Madame le Maire fait lecture de ce projet de motion afin d'en apporter d'éventuelles modifications avant l'adoption par l'assemblée :

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VIN :

- ✓ Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;
- ✓ Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

- ✓ Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;
- ✓ Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires-;
- ✓ Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;
- ✓ Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil Municipal de Mazion demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales.
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière « vins » touchées par les représailles américaines.

Après débat, le **Conseil décide d'approuver ce projet de motion** mais à condition de supprimer la clause suivante :

« réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE. »

PREPARATION DU BUDGET

➤ **PROJET DE BUDGET COMMUNE ET**

Madame le Maire présente aux conseillers les projets de budget « Commune » et « Assainissement » pour 2020. (en Fonctionnement et en Investissement). Il s'agit d'une première ébauche puisque nous ne disposons pas de toutes les données par compte.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Le repas communal** aura lieu le 23 février 2020. Pour cela il est nécessaire de prévoir les différents vins (blanc, rouge et rosé).
Madame le Maire souhaite recenser les conseillers présents lors de ce repas : Madame COUDERC, Monsieur et Madame KLEBANOWSKI, Monsieur et Madame DARTIER, Monsieur et Madame SEBERT, Monsieur et Madame BOURDEAU, Monsieur et Madame PINSON, Monsieur et Madame SICAUD, Madame CHASSELOUP (2 personnes).

- ❖ **Un premier Festival de Jazz** est organisé cette année, le 22 Août. Madame le Maire présente quelques projets d'affiches.

Monsieur le Maire de Blaye, Denis BALDES, a proposé de prêter une estrade couverte.

- ❖ Monsieur Éric SICAUD signale que Monsieur REBOUL SALZE souhaite une solution concernant les vignes inondées par les fortes pluies. Avant tout, il faudrait prendre contact avec Monsieur ROUSSEAU Vincent qui est responsable de cette situation, puisqu'il a condamné toutes les bouches d'évacuation. Un nouveau drainage supposerait de creuser chez les voisins, ce qui n'est guère envisageable. Il n'y a donc, a priori, pas de possibilité.

Prochain conseil municipal : 9 mars 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 20